

## **Contribution Action syndicale sur les non titulaires et la précarité dans l'ESR**

Les populations d'enseignants du supérieur parfois englobées sous un même qualificatif de précaires sont très disparates. Il y a un gouffre entre un doctorant contractuel et doctorant qui mène une thèse sans financement, entre un cadre qui assure à l'université un volume réduit d'heures de vacations et le docteur qui plusieurs années après sa thèse galère en vivant de vacations et en attendant un hypothétique emploi stable, entre le CDI avec un salaire plus élevé que ceux des titulaires et le CDD recruté au rabais.

Dans la continuité du précédent congrès de 2019, les problématiques spécifiques aux agents non-titulaires (ANT) et à la précarité doivent continuer à être investies dans le cadre de la réflexion sur les statuts et les conditions d'emploi et de travail. L'objectif est de disposer d'une cohérence entre les mandats et les actions qui portent sur des catégories hétérogènes d'enseignants du supérieur (en termes de missions : enseignement uniquement, ou couplé à la recherche ; ou en termes de statut).

La solidarité est un élément essentiel pour permettre de véritablement défendre chaque personnel et plus particulièrement les non-titulaires. Pour nous, il est indispensable que militants titulaires et précaires collaborent car la situation fragile de ces derniers leur permet difficilement d'assurer la défense d'autres collègues et rend plus aléatoire un travail sur la durée, ceci au niveau local comme national. A cet effet, pour répondre aux demandes d'aide que les non-titulaires adressent au SNESUP la priorité doit être de renforcer le secteur ANT qui manque de militant·es prêt·es à s'investir dans la lecture des textes réglementaires et à épauler les sections locales sur les questions qui sont celles qui se posent aux agents non titulaires. D'autre part, la dégradation des conditions de travail des un-es est liée aux mauvaises conditions d'emploi des autres ; C'est collectivement et en unifiant les revendications que nous ferons barrage à une évolution des carrières dans l'ESR calquées sur le modèle allemand : 12 ans à enchaîner des contrats avant d'accéder au graal d'un poste de titulaire ( rapport Attali).

Il s'agit d'éviter de multiplier et de juxtaposer des structures qui traiteraient de manière indépendante d'une seule catégorie (par exemple EC titulaire, enseignant titulaire, EC contractuel, enseignant contractuel, enseignant vacataire, voire PU/MC ou PRAG/PRCE ?). Une telle situation conduirait à favoriser des antagonismes au détriment de débats intégrant toute la complexité de l'ESR et les diverses contraintes qui pèsent sur chaque catégorie. Elle irait à l'encontre de la philosophie unitaire de notre fédération.

Le SNESUP est déjà riche de mandats portant sur les non-titulaires et la précarité. Parmi les documents fournis aux congressistes, le récapitulatif des mandats de congrès et de CA peut en témoigner. Nous pouvons rappeler aussi la tenue d'une journée annuelle non titulaires par la FSU, la publication des dossiers et suppléments régulièrement consacrés au sujet, la permanence de revendications qui ont été

portées à l'agenda social 2016 (limitation du volume de vacances et refus d'un statut intermédiaire de vacataire) et dans la préparation de la LPR (remplacement de la vacation par un contrat). Durant ce congrès de Rennes il convient évidemment d'étudier les besoins de mise à jour des mandats et des positions qui ont été ainsi portées, mais l'enjeu crucial est d'arriver à les concrétiser dans des améliorations susceptibles de changer immédiatement les conditions de vie des non titulaires tout en continuant à pousser notre revendication que l'emploi titulaire soit la normalité dans l'ESR. Un autre enjeu est de trouver les bons moyens pour toucher les jeunes collègues dès le doctorat et à les sensibiliser à l'intérêt d'être syndiqué (le secteur communication a un rôle important à jouer).

Ces réflexions nous conduisent à quelques propositions :

- Travailler à la rédaction d'un document papier 4 pages (ou plus) présentant les principales informations utiles aux doctorants et jeunes docteurs (reprise de certains points du memo Jeune Chercheur en ligne) et certaines revendications, facilement distribuable à chaque rentrée par nos secrétaires de section et nos adhérents. Inviter les sections à organiser une réunion d'échanges où il serait distribué, ou le distribuer à une réunion d'accueil organisée par l'établissement
- Avancer avec les syndicats de la FSU concernés par la syndicalisation des enseignants et des chercheurs en situation professionnelle instable vers un changement de syndicat accordé sur demande en cours d'année universitaire s'il y a eu changement de situation professionnelle. Principalement avec le SNCS mais aussi le SNASUB. Etudier avec le SNES et le SNEP ce qui pourrait être fait pour les E2D qui sont en thèse ou ATER (intérêt pour eux d'avoir un suivi dans le scolaire comme dans le supérieur qui pourrait justifier que la cotisation soit répartie entre syndicat du scolaire et syndicat du supérieur)
- Faire un bilan avec SNCS, SNASUB, SNEP de nos syndiqués non titulaires et des réelles difficultés qu'ils rencontrent en terme de situation syndicale (le nombre de collègues concernés est a priori faible) pour construire des réponses adaptées.
- Envisager avec ces partenaires une publication commune sur les situations de précarité
- Préparer les élections professionnelles en amont par une communication spécifique aux doctorants et postdocs sur nos revendications principales les concernant de près et sur l'existence des CCPANT où ils peuvent siéger. Encourager les sections à se rapprocher de cette population, à susciter des candidatures pour des CCPANT au titre de la FSU et aux sein de nos listes candidates aux CSA d'établissement. Etudier la pertinence au niveau national d'une démarche en ce sens vers les associations de doctorants et docteurs.
- réaffirmer et faire savoir la possibilité de poursuivre sa syndicalisation au SNESUP pour les docteurs sans emploi temporairement .